

Document d'orientation du 8^{ème} congrès du syndicat départemental de l'Éducation Nationale de la **CGT** de Seine-Saint-Denis

11 et 12 avril 2019, Saint-Denis

Ce document se donne pour objectif d'analyser la situation et de dresser les perspectives à mettre en œuvre pour le prochain mandat de notre syndicat.

I) Une accélération inédite des politiques libérales

1. La politique des gouvernements Hollande n'a pas été un coup d'arrêt aux politiques libérales. Bien au contraire, avec la mise en place du Crédit Impôt Compétitivité Entreprise et la Loi travail notamment, ces gouvernements se sont placés dans le sillon des gouvernements Sarkozy. L'élection d'Emmanuel Macron à la présidentielle ne change pas cette orientation politique mais marque une accélération très rapide combinée à un affaiblissement majeur des organisations traditionnelles (partis politiques et syndicats).

a. Un gouvernement de combat pour le patronat

2. La présidence Macron est marquée par une hyper-présidentialisation du pouvoir. Les contre-réformes sont multiples et menées frontalement : suppression de l'ISF, baisse de l'impôt sur les entreprises, hausse de la CSG, Loi travail II (disparition des CHSCT, plafonnement des indemnités de licenciement, rupture conventionnelle collective...), formation professionnelle, assurance-chômage, privatisation de la SNCF, Parcours Sup, réforme du bac, réformes du lycée, prélèvement à la source, CAP 2022... Le président des riches parachève à grande vitesse les politiques engagées depuis plus de trente ans.

3. Malgré une profonde contestation sociale, qu'elle soit sectorielle comme à la SNCF, ou interprofessionnelle comme pendant le mouvement contre la Loi Travail II, le gouvernement passe en force. Malgré le mouvement des « gilets jaunes », la loi de finance de 2019 accentue le processus d'injustice fiscale et de régression sociale qui avait caractérisé le premier budget du quinquennat. Simultanément, le budget 2019 prévoit de gros cadeaux fiscaux au patronat à hauteur de 71 milliards d'euros, dont 42 milliards au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité,

l'investissement et l'emploi (CICE) dont le principal effet est de gonfler les profits des entreprises et les dividendes des actionnaires. Les groupes du CAC 40 ont versé 57,4 milliards d'euros pour leurs actionnaires, une progression de 12% en un an, de 62% par rapport à 2009. Dans le même temps, les services publics sont également sacrifiés. Le gel du point d'indice des fonctionnaires est maintenu. Les suppressions de postes, estimées à 4170, vont se poursuivre. La Loi de finance impose une baisse de 910 millions du budget des hôpitaux, qui manquent déjà de moyens. Il exige également une réduction des dépenses de 3.8 milliards d'euros pour l'ensemble de l'assurance-maladie.

4. Le mouvement des « gilets jaunes » est l'expression de cette injustice fiscale et de la remise en cause des cadres démocratiques habituels. Les organisations syndicales sont à côté de ce mouvement social d'un point de vue organisationnel : occupation de ronds-points, manifestations non-déclarés, blocage des zones commerciales et des grands axes. Ce mouvement profond prend la forme de manifestations le samedi sans qu'un secteur particulier de l'économie soit en grève. Le gouvernement est confronté pour la 1^{ère} fois à un mouvement qui le déstabilise réellement. Beaucoup de revendications de ce mouvement sur les salaires, les pensions et la fiscalité rejoignent celles portées par la CGT. Mais actuellement, le patronat est épargné : les 10.3 milliards d'euros débloqués par le gouvernement sont exclusivement financés par l'impôt et les cotisations sociales. Ces mesures sont dangereuses pour les salarié-es.

5. Malgré le développement d'un mouvement lycéen en parallèle au mouvement des « gilets jaunes » décembre 2018, un mouvement social d'ampleur peine à naître et la perspective de la grève générale que nous portons peine à se concrétiser. C'est pourtant la seule perspective à même de faire plier le gouvernement et à gagner des droits nouveaux pour notre camp social.

6. Le gouvernement tente de reprendre la main en organisant un faux débat, en réprimant dans la violence les mobilisations et en renforçant son appareil répressif dans la loi, menaçant l'exercice des droits fondamentaux.
7. La situation politique est particulièrement instable et notre syndicat doit soutenir les mobilisations qui rejoignent ses revendications. L'avenir du service public en général et d'éducation est intimement lié à la mise en échec des politiques libérales et à la mise en œuvre d'une autre répartition des richesses.
 - b. **Éducation : moins de postes et plus de sélection**
8. Le gouvernement annonce nationalement la suppression de 2600 postes dans les collèges et lycées ainsi que 400 postes administratifs pour la rentrée prochaine. A l'horizon 2022 ce sont 120 000 postes de fonctionnaires qui devront être supprimés dont 50 000 dans la Fonction Publique d'Etat (FPE). Le programme CAP 2022 prévoit le développement de la contractualisation dans la fonction publique, la fusion des académies à l'échelle des grandes régions, la suppression des instances paritaires actuelles. Les créations de postes dans l'académie de Créteil ne permettent pas de conserver le taux d'encadrement de la rentrée précédente. Dans le premier degré, les créations ne permettent pas de financer l'ouverture de classes à 12 élèves en REP+. Aucune création de postes administratifs, santé-sociaux ou CPE à la rentrée alors que les effectifs élèves augmentent.
9. Le statut actuel des enseignant-es est d'ores-et-déjà attaqué avec la possibilité d'imposer une seconde heure supplémentaire dès septembre 2019. D'autres attaques sur le statut sont à craindre.
10. Les réformes dans le champ de l'éducation sont nombreuses : Parcours Sup, réforme du baccalauréat, des voies générale et technologique du lycée, de la voie professionnelle du lycée... Toutes ces réformes participent du renforcement de l'école du tri social en instaurant une sélection dans l'accès aux universités et en cloisonnant plus précocement le destin scolaire des élèves.
11. Le choix imposé de spécialités en fin de seconde et de 1ère est fortement lié aux attendus définis pour l'accès à l'enseignement supérieur. Cela constitue le lien entre le lycée et sélection à l'entrée de l'université via Parcoursup.
12. Dès la seconde, les élèves et leurs familles, devront se positionner sur les poursuites d'études supérieures et de déterminer le dosage de spécialités et options permettant au mieux de répondre aux algorithmes mis en place dans les établissements du supérieur.
13. Ce ne peut être que plus discriminant encore que le lycée actuel pour les élèves issu-es des classes populaires moins armé-es pour faire les bons choix que les familles qui maîtrisent le système éducatif. En effet, il semble évident que nombre d'élèves, particulièrement les plus fragilisé-es socialement, choisiront le lycée le plus proche de leur domicile et hésiteront à en changer en fin de seconde malgré l'absence d'une spécialité qu'ils ou elles auraient pu vouloir suivre. Inégalités sociales, inégalités territoriales, c'est bien le service public de l'Éducation qui est ébranlé. La carte des spécialités va encore accentuer la concurrence entre les lycées, et favoriser le développement des établissements privés.
14. La réforme de la voie professionnelle prévoit la suppression de l'équivalent d'un trimestre d'enseignement sur les trois ans de formation du Bac Pro, la réduction des enseignements disciplinaires affaiblissant considérablement les possibilités de poursuites d'étude, ainsi que le regroupement des spécialités dans des familles de métiers, déspecialisant les formations et mutualisant les moyens en personnels pour l'administration. Cette réforme est une attaque majeure contre la formation professionnelle initiale. C'est l'acte II de la Loi Travail, elle est la déclinaison des attaques successives portées sur la formation professionnelle (compte formation réduit et en euros, développement de l'apprentissage, mise en concurrence des organismes de formation, autorité exclusive des branches professionnelles sur la formation...). La réforme de la voie professionnelle marque une rupture profonde avec l'égalité jusqu'ici proclamée mais jamais mise réellement en œuvre entre les trois voies du lycée.
15. Les évaluations nationales CP/CE1 visent à déposer les enseignant-es de leurs métiers et à réduire les libertés pédagogiques. Elles sont facteurs de stress pour les élèves et de stigmatisation pour les élèves en difficulté. Cette logique d'évaluation est déclinée dans tout le système éducatif.
16. Les organisations syndicales n'ont pas été en mesure de mettre en échec ces projets. Le poids des défaites,

l'éclatement du paysage syndical, l'affaiblissement des syndicats, et l'absence de perspective crédible de victoire possible sont autant de facteurs expliquant ces échecs. La pénétration des idées de sélection et de compétition scolaire chez nos collègues explique également ces difficultés.

17. Il est indispensable de renforcer la place de la CGT dans l'Education nationale, de travailler à l'unification syndicale des organisations progressistes pour construire un rempart plus efficace aux politiques libérales et lutter contre le renforcement de l'école du tri social.

II) Seine-Saint-Denis : gagner un plan d'urgence pour un département discriminé !

18. Le département de Seine-Saint-Denis, est le 5e département de France par le nombre d'habitants et le 3e département le plus densément peuplé. La population y est jeune (43,4 % ont moins de 32 ans contre 36,2 % pour la moyenne métropolitaine) et en forte croissance démographique, trois fois plus rapide que la moyenne nationale. Cette réalité démographique a une incidence forte dans le fonctionnement de l'Education nationale. Chaque année depuis 10 ans, 2 000 élèves de plus sont accueillis dans les collèges du 93, de quoi construire quatre nouveaux collèges par an !
19. La Seine-Saint-Denis est le territoire des écarts de richesses. C'est le nouvel eldorado des grands groupes industriels et de services qui y localisent leur siège social : SNCF, VEOLIA, SFR, GENERALI, BNP PARIBAS, DARTY, UBISOFT. La proximité de la capitale et de l'aéroport de Roissy, le réseau de transports en commun en plein développement alliés à un foncier abordable expliquent ce choix d'implantation qui ne profite pourtant pas à la population. La Seine-Saint-Denis est le département d'Île-de-France où sont créés le plus d'emplois, mais les entreprises nouvellement arrivées ne recrutent pour ainsi dire pas dans le bassin d'emploi où elles sont implantées.
20. La population de Seine-Saint-Denis dispose du plus faible niveau de vie de la France métropolitaine. Le département présente le taux de chômage le plus élevé de la région Île-de-France.
21. L'échec scolaire y est plus élevé car le département est le seul qui, en métropole, concentre tous les types de

difficultés : des fragilités sociales (près de trois habitants sur dix sont pauvres), des fragilités familiales (près de 23 % des enfants vivent dans une famille monoparentale, contre 19,5 % en moyenne en France) et des fragilités culturelles (le taux d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme est de 39,9 %, contre 21,9 % nationalement). Le ministère de l'Éducation nationale participe voire organise l'échec scolaire.

22. La médecine scolaire est en crise en Seine-Saint-Denis avec 50 % de postes non-pourvus. Aujourd'hui, le ratio est de 12 à 13 000 élèves par médecin.
23. Les missions du service public d'éducation sont assurées par de nombreux et nombreuses néo-titulaires, ainsi que des contractuel·les. Dans les établissements scolaires les plus difficiles, comme les collèges REP+, la concentration de ces personnels est une source de difficultés pédagogiques. Le turnover peut concerner, dans certains cas, entre 40 % et 75 % des équipes de ces établissements. 35,7 % des professeur-es des écoles primaires restent moins de deux ans dans leur école (contre 26,5 % en moyenne en France).
24. La Seine-Saint-Denis a besoin d'un plan d'urgence pour les services publics et plus particulièrement dans l'Education Nationale. Il faut créer massivement des postes à hauteur des besoins, construire des écoles, des collèges et des lycées autant que nécessaire et à taille humaine. Il faut donner plus à celles et ceux qui ont le moins, cela passe par la baisse des effectifs par classe et le respect des seuils revendiqués par la CGT Educ'action. Il faut titulariser tous les agents non-titulaires sans condition de concours, ni de nationalité.
25. La CGT Educ'action 93 définit pour son action syndicale trois axes transversaux prioritaires : le développement des moyens pour l'éducation prioritaire, la fin de la précarité pour les personnels, le développement des moyens pour l'accueil des publics spécifiques dans les écoles, collèges et lycées du département. Cela passe par l'application d'un plan d'urgence pour l'Education nationale en Seine-Saint-Denis !

a. Gagner une vraie politique d'éducation prioritaire !

26. La politique d'éducation prioritaire mise en place dans 585 établissements de Seine-Saint-Denis (506 écoles et 79 collèges). C'est le département ayant le plus d'élèves en éducation prioritaire.
27. Le trop faible investissement public dans l'éducation prioritaire est loin d'attirer les personnels de l'éducation ; et contribue à faire du 93 un département « repoussoir ».
28. Les critères (le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées, le taux d'élèves boursiers, le taux d'élèves résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS), le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième) pour obtenir ce label sont calculés par un « indice social » qui n'est toujours pas rendu public par le ministère de l'éducation nationale.
29. Le « seuil » d'élèves dans une classe d'un collège d'éducation prioritaire est de 24 élèves. D'ailleurs le nombre d'élèves par division est régulièrement remis en cause par la DSDEN. Celui-ci ne cesse d'augmenter (23,09 E/D en 2018 et 23,19 E/D en 2019 sans compter les ULIS et UPE2A), alors que le gouvernement vante l'efficacité du dédoublement des classes de CP et CE1 dans les REP et REP+ du primaire.
30. Malgré les dispositifs d'éducation prioritaire, l'État dépense toujours moins pour un-e élève de Seine-Saint-Denis que pour un-e élève parisien-ne. Nous devons exiger la hausse des moyens dans l'éducation prioritaire !
31. La CGT revendique des améliorations et avancées significatives dans l'éducation prioritaire :
- Revoir les critères de sélection pour entrer dans l'éducation prioritaire et les rendre transparents. Le budget de l'éducation prioritaire doit dépendre des critères d'entrée dans le dispositif et plus l'inverse.
 - Une éducation prioritaire qui va de la maternelle à la fin du lycée et donc le retour des lycées dans l'éducation prioritaire – Des moyens supplémentaires pour réduire réglementairement les effectifs en éducation prioritaire (15 élèves maximum/classe) et permettre de réels dédoublements, fléchés nationalement.
 - Tous les personnels exerçant en éducation prioritaire doivent percevoir les primes liées.
 - Les primes doivent être transformées en bonification indiciaire.
 - La pondération pour les enseignant-es du second degré doit être transformée en décharge de service.
- b. Lutter contre la précarité, pour la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité !**
32. Parmi les agents de l'Etat, 12% sont non-titulaires (346.000 agents). L'Education nationale est le premier employeur d'agents non titulaires, 165 000 personnes. L'académie de Créteil compte plus de 4 800 enseignant-es non-titulaires, dont plus de 600 professeur-es des écoles du 93. Il faut ajouter les 8 500 AED et AESH de l'académie et les 300 personnel administratif non-titulaire ! Dans notre académie, plus de 16% des personnels sont précaires.
33. La précarité nuit aux personnels et à la qualité du service public rendu à la population. La CGT Educ'action s'engage au quotidien pour faire respecter les droits des personnels non-titulaires, en gagner de nouveau et exiger un plan de titularisation sans conditions de concours ni de nationalité.
34. La précarité touche très fortement les femmes et les personnes racisées. Elle alimente les mécanismes de discrimination.
35. 1^{ère} organisation syndicale chez les personnels enseignants non-titulaires, la CGT Educ'action Créteil a gagné l'application de droits comme : la rémunération de tou-te-s les non titulaires en CDI à 100%, une revalorisation salariale globale, un contrat annualisé sur zone académique pour deux tiers des collègues en CDD. Ces avancées améliorent les conditions de travail et de vie des personnels.
36. Nous devons en gagner d'autres comme : une CCP d'affectation des personnels, la délivrance des documents obligatoires dans les délais légaux, le réemploi obligatoire des femmes revenant de congé maternité, le recrutement massif de personnels administratifs pour les services gérant les personnels non-titulaires, l'attribution d'une prime de précarité et des CDD de 3 ans.
37. La CGT Educ'action 93 s'engage aussi à défendre les personnels AESH. La possibilité d'obtention d'un CDI pour ces personnels est une avancée mais les grilles de rémunération trop faible ainsi que les temps partiels imposés appellent une réponse syndicale forte. La CGT Educ'action 93 mettra en œuvre les repères revendicatifs adoptés au CNU de mars 2019. L'accueil

des élèves en situation de handicap doit se faire avec des moyens pérennes et donc des postes statutaires et des personnels formés. Lutter pour les droits des AESH c'est aussi lutter pour les droits des femmes car la quasi-totalité de ces personnels sont des femmes aux conditions de travail précaire. En maintenant ces personnels dans la précarité, l'Education nationale participe et renforce les discriminations sexistes dans la société.

38. La CGT Educ'action 93 engagera un travail des sections d'établissements en direction des personnels AED. Le guide syndical de la CGT Educ'action est un premier outil pour faire connaître les droits de ces personnels. Nous nous battons pour des recrutements d'AED à hauteur des besoins dans les établissements. La création en moyenne sur le département d'un poste AED tous les 300 élèves supplémentaires participe de la dégradation du climat scolaire dans les collèges et lycées. Les AED et les Assistant-es Pédagogiques sont un maillon essentiel de la communauté éducative.

c. Accueillir les publics spécifiques avec des moyens adaptés !

39. Les particularités sociologiques et géographiques de la Seine-Saint-Denis font qu'elle accueille souvent davantage de publics spécifiques que les autres départements : des allophones, des élèves en situation de handicap, des élèves en difficulté scolaire, des décrocheurs... Des dispositifs existent (UPE2A, ULIS, RASED, SEGPA, MLDS...) mais jamais en nombre suffisant. De plus, les conditions d'étude et de travail n'y sont pas satisfaisantes. Entre autres, sous le prétexte de l'inclusion, la DSDEN restreint, d'année en année, les moyens alloués à ces dispositifs.

40. En outre, les personnels des écoles et établissements du département sont confrontés aux situations d'élèves ou de parents « sans-papiers ». Actuellement, la préfecture de Seine-Saint-Denis ne délivre quasiment plus de rendez-vous, ce qui empêche les demandes de régularisation.

41. La CGT Educ'action 93 revendique donc :

- Des dispositifs, à effectifs réduits, permettant d'accueillir tous les élèves à besoins éducatifs particuliers,

- La prise en compte d'une double inscription classe / dispositif pour définir les moyens alloués aux établissements,

- Des formations pour tous les personnels (Enseignants, AESH, AVS...) et la création d'un véritable statut pour les AESH avec la titularisation de tout.es,

- La régularisation de tous les élèves « sans-papiers » et de leurs parents. La CGT Educ'action soutient activement RESF 93.

- La scolarisation systématique et à proximité des lieux de résidence des enfants rroms et la mise en place de mesures d'accueil adaptées.

d. Gagner un plan d'urgence pour l'Education nationale en Seine-Saint-Denis !

42. En 1998, il y a 21 ans, les personnels de Seine-Saint-Denis se mobilisaient pendant des semaines et gagnaient un plan d'urgence pour les écoles, les collèges et lycées du 93 avec la création immédiate de plusieurs milliers de postes. Année après année, les conquis de ce plan d'urgence ont été rognés par l'administration. Les inégalités se sont renforcées notamment à cause des politiques d'austérité et des conditions de mises en œuvre de la nouvelle politique d'éducation prioritaire mise en place en 2014.

43. La CGT Educ'action 93 a toujours défendu dans l'intersyndicale la plus large un véritable plan d'urgence.

44. La continuité de l'enseignement n'est toujours pas assurée en Seine-Saint-Denis faute de personnels pour assurer les remplacements en cas d'absence. Dans le 1^{er} degré, seul un jour d'absence sur deux en moyenne est couvert par un remplacement contre 8 sur 10 nationalement. Sur toute sa scolarité, les associations de parents d'élèves avancent qu'en moyenne un-e élève du 93 se voit privé-e d'un an de scolarité de la maternelle au lycée.

45. Nous devons gagner l'égalité des droits pour les élèves et les personnels de Seine-Saint-Denis. La CGT Educ'action 93 continuera à faire vivre la plateforme revendicative unitaire pour un plan d'urgence et à construire les mobilisations nécessaires pour gagner sa mise en œuvre.

II) Être efficace au plus près des collègues

46. Au-delà de ces thématiques transverses portées par toutes les adhérent-es de la CGT Educ'action 93, notre action syndicale doit s'adresser à tous les personnels de l'Education Nationale au plus près de leurs réalités professionnelles. Pour un travail intercatégoriel efficace, la CGT Educ'action 93 organise un travail spécifique par secteur. S'adresser aux plus près des réalités des personnels permet d'élargir ensuite à nos revendications et actions intercatégorielles. Cette organisation de l'activité permet de répartir le travail au sein de l'équipe d'animation départementale et de renforcer notre syndicalisation notamment dans les secteurs où nous sommes peu développés.

a. Pour les personnels administratifs :

47. Les personnels administratifs représentent un enjeu important pour notre syndicat. Il est nécessaire de ne pas les oublier lors de nos actions dans les établissements. La syndicalisation ne doit pas se limiter à la salle des professeur-es.

48. Une campagne sur « Quel syndicalisme pour les administratifs ? » sera adressée à l'ensemble des collègues pour mieux cerner leurs préoccupations et leurs souhaits.

49. Nous avons pour objectif de leur offrir la possibilité, à travers nos instances, de développer leurs propres revendications et leurs propres activités.

50. Pour cela, la CGT Educ'action 93 proposera la mise en place d'un collectif académique spécifique qui se réunira entre chaque période de vacances pour permettre aux adhérent-es d'échanger sur la situation dans leurs établissements et leurs services. De ces échanges émergeront les nouveaux contenus de communication à destination des collègues.

51. Leur isolement dans les établissements rend inefficace les méthodes militantes traditionnelles. Il devient donc nécessaire de multiplier les canaux de communication à destination des administratifs. Nous devons poursuivre nos distributions de tracts devant des grandes entités comme le rectorat ou la DSDEN.

b. Pour les écoles :

52. Afin de permettre le développement de la CGT dans le 1er degré, il est important d'organiser des réunions régulières spécifiques.

53. Pour les prochaines années, il sera nécessaire de poursuivre la progression de l'activité 1er degré en

maintenant l'axe de priorité sur le site de l'ESPE auprès des professeur-es stagiaires. La mise en place juste avant la rentrée 2018 d'une formation syndicale a été très bien accueillie lors des journées d'accueil des enseignant-es stagiaires. Elle peut permettre des aides et conseils pour la prise de classe et permet ainsi d'alimenter un fichier de contacts

Il s'agit aussi d'assurer une présence à l'ESPE surtout en début d'année, au début de la formation car c'est la période de découverte du métier pour les EFS qui ont énormément de questions.

54. Au vu de ses forces militantes, la CGT Educ'action 93 doit définir des priorités pour son intervention en direction des écoles. Elle doit choisir des villes « cibles » pour son activité avec des tournées régulières. Si Bagnolet, Bobigny et Aubervilliers sont les villes « historiques » de notre implantation dans les écoles, il est nécessaire de maintenir une présence sur les nouvelles villes dans lesquelles nous intervenons aujourd'hui : La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Saint-Denis, l'île Saint-Denis. Cette présence récente commence à porter ses fruits. Il faut donc continuer des tournées d'écoles régulières privilégiées dans ces villes qui, pour certaines, sont des déserts syndicaux dans les faits. Ce que nous avons constaté, c'est que nombre d'écoles se plaignent de ne voir aucun syndicat. Et certains collègues découvrent que la CGT existe dans l'Éducation nationale.

55. L'activité spécifique en direction des personnels non-titulaires dans les écoles (enseignant-es et AESH notamment) est une priorité. Ce travail déjà engagé devra être poursuivi.

56. Nous avons développé de nouveaux outils de communication. Il est nécessaire de les rendre pérennes afin de maintenir un niveau d'information constant :

- La lettre infos aux stagiaires, envoyée régulièrement aux personnes qui ont laissé leur contact lors de la journée d'accueil des stagiaires ou lors de la pré-formation.

- Mettre en place une lettre d'information syndicale spécifique aux professeur-es des écoles

- Un fichier 1^{er} degré afin de conserver nos contacts

- Des envois le plus régulièrement possible de tracts, de presse, d'articles de la CGT Educ'action par courrier postal aux responsables de sections ou de

ville, afin qu'ils et elles les affichent dans les salles des maîtres-ses.

c. Pour le service social :

57. La CGT est le syndicat majoritaire des assistantes sociales sur Créteil depuis 2014. Nous revendiquons:

- créations de postes,
- poste à temps plein dans les établissements classés en éducation prioritaire,
- couverture de tous les établissements par le service social en faveur des élèves,
- création d'un véritable service social dans le 1er degré : refus du redéploiement des postes du 2nd degré vers le 1er degré,
- alerte sur la surcharge de travail, de la souffrance au travail, les risques psychosociaux,
- et bien sûr véritable revalorisation salariale avec un passage à une catégorie A type.

58. Nous avons lancé une bataille sur le versement de la prime REP + aux assistant.e.s sociaux.ales, bataille toujours en cours auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

59. La CGT revendique aussi auprès de l'administration, que les conseiller.e.s techniques de service social (CTSS), puissent mener à bien leur missions de CTSS et d'assistant.es. sociaux.ales. En effet aujourd'hui ces personnels se retrouvent en difficulté car ces postes impliquent que le-la CTSS soit déchargé.e de tout ou partie de ses activités auprès des élèves.

60. Aujourd'hui une des batailles est axée sur les difficultés auxquelles sont confrontés les services sociaux dans le cadre de la protection de l'enfance. Ainsi nous avons pu mettre en place des rencontres avec les organisations syndicales et les agent.es du conseil départemental afin d'envisager des actions communes.

61. Parallèlement à cette activité, les élues paritaires mènent une activité plus axée sur la défense individuelle en accompagnant les personnels dans leurs démarches de mutation ou encore auprès de l'administration.

62. Nous rencontrons les collègues lors de réunions d'informations syndicales organisées soit de manière départementale soit académique soit inter-académique. Ces rencontres, tenues de manière régulière, permettent de créer du lien avec les personnels, d'échanger et de faire part de nos revendications.

63. Nous devons maintenir une journée de formation

dédiée spécifiquement aux assistantes sociales.

d. Pour les lycées :

64. Le principe des premiers de cordée cher à Macron s'applique dès la sortie du collège. Le lycée est plus que jamais un outil de tri social. Les réformes des lycées creusent elles aussi les inégalités dont la répartition sur le territoire est inégale et permet plus qu'auparavant de distinguer les filières les plus prestigieuses.

65. Dans les voies générale et technologique du lycée un système de spécialités. Les marges horaires permettront à certains lycées d'offrir un maximum d'options à leurs élèves alors que d'autres auront à peine de quoi dédoubler les classes difficiles. Le coefficient appliqué à ces marges est symbolique de l'école Blanquer : il est d'une valeur de 8 pour les STMG contre 14 pour les STHR.

66. Dans la voie professionnelle du lycée la réforme dégradera les conditions d'apprentissage des élèves, et de travail des personnels. Les deux réformes du lycée s'inscrivent dans l'objectif général de diminution du nombre de fonctionnaires : optimisation des moyens, suppression massive de postes suite à la diminution des heures disciplinaires, dégradation des conditions de travail des professeurs et d'apprentissage des élèves.

67. Les positions de la CGT Educ'action semblent trouver écho auprès des collègues des lycées. Les résultats des dernières élections montrent une forte progression de notre syndicat auprès des certifié-es, et une confirmation de la CGT Educ'action comme syndicat majoritaire chez les PLP. Les adhésions vont également dans ce sens.

68. Les formations proposées intéressent de plus en plus les collègues des lycées et les demandes d'interventions en HMIS sont nombreuses notamment en LP. Ce travail doit être poursuivi.

69. La CGT s'est appuyée sur ces bases syndicales dans les sections d'enseignement professionnel en lycée professionnel pour se développer dans les voies générale et technologique. Il faut désormais développer le lien avec les lycées généraux et technologiques.

70. Le gain d'un siège à la CAPN des certifié-es va nous permettre de renforcer notre travail paritaire.

e. Pour les collèges :

71. Depuis plusieurs années maintenant, la mise en place de la réforme du collège à l'image des réformes du lycée a accéléré une territorialisation des collèges sur notre territoire. L'austérité budgétaire, appuyée par des méthodes de management et des outils que nous avons toujours contestés (conseil pédagogiques, contrats d'objectifs, hiérarchies intermédiaires), la DSDEN a poursuivi la casse des acquis d'anciennes luttes dans le département pour faire du 93 un département « comme les autres ». Alors que nous n'avons cessé, dans un cadre intersyndical large, de dénoncer ces régressions et cette mise en concurrence des établissements, les conditions d'étude et de travail n'ont cessé de se dégrader. Les luttes trop souvent localisées n'ont pas permis d'enrayer cette dynamique (augmentation du taux de HSA, fermetures de classes, abandon pratique des seuils d'élèves par classe avec l'inclusion sans les moyens nécessaires, disparition des heures 93...)
72. Dans les collèges, nos adhérent-e-s sont souvent de jeunes collègues isolé-e-s et l'activité syndicale y est souvent peu développée. La CGT Educ'action 93 devra davantage soutenir ces collègues par un contact plus direct.
73. Ces deux dernières années, davantage de nos camarades de collège participent au plan de formation syndicale qui répond à un besoin sur le terrain notamment. Une journée de formation à l'échelle académique voire au niveau départemental spécifique aux collèges doit être reproduite pour créer une dynamique collective dans notre département.
74. Le développement de notre syndicalisation dans les collèges est fortement lié à notre action syndicale en direction des non-titulaires.
75. Le développement de notre syndicalisation en collège doit nous permettre de développer un réseau d'animateurs et d'animatrices de section. Ce travail déjà engagé devra être poursuivi et développé.

f. Notre action dans le CHSCT pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels !

76. Le CHSCT départemental se réunit 3 fois par an pour examiner les problèmes de santé, de sécurité et conditions de travail rencontrés par les personnels dans les établissements. Il se déplace aussi dans les

établissements, soit à la demande des personnels, soit à sa propre initiative. Il est composé des représentant-es des personnels et de l'administration ; nous avons un siège depuis 2014.

77. Nous dénonçons par ailleurs systématiquement le scandale de la médecine de prévention au niveau de l'académie de Créteil, et encore plus du département de Seine-Saint-Denis (2,5 pourvus sur les 9 postes prévus pour l'Académie) : ½ poste de médecin pour tous les personnels 1er Et 2nd degrés dans le 93 !
78. Notre action doit consister d'une part à faire connaître aux camarades et aux collègues en général les outils leur permettant de faire remonter les problèmes qu'ils rencontrent, soit sur le plan de la souffrance au travail liée à des managements autoritaires de chefs, des problèmes de violence, soit sur le plan des problèmes de locaux, insalubrité, amiante...
79. Notre présence et notre action au CHSCT doit permettre de relayer les demandes de prise en compte du droit de retrait et toutes les situations dont nous étions informés.
80. Le CHSCTD est pour tou-tes les salarié-es un outil qui doit pouvoir être utilisé à la fois pour une défense collective et pour une protection individuelle.
81. Notre participation désormais au CHSCTA et au CHSCT 94 nous invite à développer notre activité sur ces questions.

III) Notre outil syndical

82. La CGT Educ'action 93 est un syndicat départemental de la CGT intégré dans l'Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale (UNSEN), et rattaché à la Fédération de l'Education, la Recherche et la Culture (FERC-CGT). Les militant-es de la CGT Educ'action 93 s'impliquent dans les activités proposées par son union nationale et sa fédération.

A. L'articulation entre le syndicat départemental et l'union académique

83. Afin de coordonner notre activité entre les trois syndicats de notre académie face au rectorat, nous avons une union académique : l'UASEN Créteil. Cela permet d'avoir une activité paritaire efficace, mais aussi de mutualiser nos efforts et nos productions militantes, comme par exemple, notre plan de formation syndicale académique. Cela peut également être la bonne échelle pour unir nos forces dans les

secteurs où nous devons nous renforcer, comme chez les administratifs.

B. Développer la syndicalisation : un défi permanent !

84. La CGT Educ'Action 93 s'appuie aujourd'hui sur 660 adhérent.es (tous corps confondus) en Seine St-Denis. Les excellents résultats obtenus lors des élections professionnelles de décembre 2018 -1446 voix- présentent les perspectives immédiates en termes de nouvelles syndicalisations. Cette dynamique doit se matérialiser par les adhésions de collègues nous ayant soutenus lors de cette période électorale.

85. Néanmoins, ces scores et cette dynamique doivent être relativisés. En effet, la Seine St-Denis regroupe près de 40 000 agents du service public de l'Éducation Nationale. Dans notre pays, l'enjeu est même encore plus important, car c'est 1 fonctionnaire sur 5 qui est attaché au Ministère de l'Éducation Nationale soit environ 1,2 millions d'agents.

86. Nous agissons syndicalement dans un secteur incontournable de la fonction publique et pour cette raison, la syndicalisation doit être un objectif central de notre action militante.

C. Mener une politique unitaire dans l'intérêt des personnels et construire les perspectives d'unification syndicale

87. La CGT, par son champ d'action inter-professionnel et inter-catégoriel, est encore aujourd'hui le principal outil syndical de résistance contre les politiques libérales. Pour cette raison, nous devons développer des stratégies unitaires dès que cela est possible. Nous le faisons déjà avec des syndicats de l'éducation et des organisations de jeunesse.

88. Si le monde syndical est profondément divisé, nous devons porter des revendications communes avec les organisations syndicales afin d'avancer vers une unification syndicale. La CGT Educ'action 93 contribuera à son niveau au rassemblement des organisations syndicales, en particulier la FSU et Sud Education. Nous devons faire vivre la résolution de l'UNSEN adoptée en congrès en 2011 sur l'unité et l'unification.

89. C'est localement que se construira cette politique, par le biais des luttes de tous ceux et toutes celles qui se battent pour défendre le service public d'éducation.

D. Un syndicalisme ancré sur ses deux jambes

90. L'un de nos textes fondateurs, la Charte d'Amiens, affirme l'importance de « la double besogne » pour notre syndicalisme. Notre action doit tenir sur ses deux jambes : organiser la lutte pour faire gagner notre projet d'école et « améliorer l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates ». Pour cela les élu.es doivent prendre leur place dans l'animation politique du syndicat, qui doit prendre en charge les questions paritaires dans ses réflexions. Les élu.es ne doivent pas être les spécialistes des questions de carrières des collègues, cela doit être la préoccupation de l'ensemble des militant.e-s, nous avons pour cela mis en place un plan de formation syndicale.

E. Participer aux luttes pour le climat

91. Le dérèglement climatique est une question centrale pour l'avenir de l'humanité. La CGT Educ'action 93 soutient les campagnes "urgence climatique, justice sociale" afin de montrer que les politiques capitalistes ne peuvent résoudre les crises écologiques et sociales qu'elles ne cessent d'aggraver. La Seine-Saint-Denis est un département impacté par des projets inutiles producteurs de GES (Gaz à Effet de Serre) et par des conséquences dramatiques à chaque nouvelle canicule estivale. La CGT Educ'action 93 prend pleinement sa part de la construction d'un front de solidarité pour "changer le système et pas le climat". Elle répond présente aux prochaines marches mondiales pour le climat comme celle du vendredi 28 mai. Elle relaie l'appel à mobilisation auprès des salarié.e-s et des usager.e-s de l'Éducation nationale.